



CONVOCAATION

Vous êtes conviés à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association Foncière Urbaine Libre « LES LYS » qui se tiendra :

Le 8 Février 2014 à 15h30
À L'ÉCOLE DES MYRTILLES
salle de Brigade

Tous les propriétaires sont invités à participer à cette assemblée. En cas d'impossibilité, nous vous demandons de bien vouloir transmettre votre pouvoir à un autre propriétaire, membre de notre AFUL, afin que le quorum soit atteint (69 membres présents ou représentés sur 136). Vous pouvez à cet effet utiliser le formulaire ci-joint. Nous vous rappelons que le nombre de pouvoirs est limité à 9 par personne.

Selon l'article 9.7 de nos statuts, si une demi-heure après l'heure de cette convocation le président constate que le quorum n'est pas atteint, une seconde AGE sera convoquée avec le même ordre du jour, mais sans règle de quorum, au même lieu et à l'heure prescrite sur cette convocation.

L'ordre du jour de l'assemblée, le rapport financier 2013 et le montant de la cotisation prévue pour 2014 sont joints à cette convocation.

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e) :

Adresse :

Donne pouvoir à (propriétaire obligatoirement) :

Adresse :

Pour me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'AFUL « LES LYS » du 8 février 2014.

Fait à Mennecy le :/...../2014

Signature :



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
2. Rapport moral.
3. Compte rendu des activités de l'année écoulée :
 - Remise de lots pour les maisons décorées pour les fêtes de Noël.
 - Espaces verts
 - Règlement et vente de maison
 - Affaire Blanchet/Desprès : La maison a été vendue en Octobre dernier. Nous devons, suite aux dispositions administratives, attendre une année pour savoir le montant exact qui sera réglé à notre AFUL.
 - Relation avec la municipalité et le SIARCE
4. Présentation et approbation des comptes de l'exercice 2013
Toute personne voulant contrôler les comptes avant l'assemblée peut prendre contact avec le trésorier M. HAY au 01 64 99 80 25.
5. Présentation et approbation du budget prévisionnel 2014
6. Statuts et règlement
7. Questions diverses : Couleur de crépi, entretien des clins, paratonnerres, entretien des arbres et des haies sur les espaces verts, versement cotisation.

L'AG ne peut délibérer que sur des questions qui sont mentionnées expressément dans l'ordre du jour. Un membre de l'association peut demander l'inscription d'un sujet à l'ordre du jour. La demande doit être explicite et argumentée, elle doit recueillir un avis de réception du président ou du vice-président et parvenir dans un délai suffisant pour permettre son inscription à l'ordre du jour de l'assemblée générale.
8. Voisins vigilants
9. Nouveaux arrivants
10. Organisation Fête des Voisins 2014.
11. Renouvellement des membres du comité.

Les membres du comité sont à la recherche d'un(e) secrétaire.



Les propriétaires qui désireraient devenir membre du comité syndical de l'AFUL « LES LYS » peuvent se faire connaître dès à présent auprès du président M. Brunet 06.60.13.50.60. ou par mail afuleslys@gmail.com

RAPPORT FINANCIER 2013

Veillez trouver ci-joint le bilan de l'exercice 2013 et le projet de budget pour l'année 2014.

BILAN DE L'EXERCICE 2013

Le bilan de l'année 2013, établi sur les relevés de comptes de la Société Générale courant janvier 2014, fait apparaître un gain de 3510.79 € par rapport au budget prévu début 2013.

La plus grande partie de cette économie a été réalisée sur les frais d'avocat dont les dépenses de 179.40 € sont bien inférieures au budget prévu de 3200 €.

Par ailleurs les frais de bureau ont été réduits de 447.11 €, le jardin de la maison Blanchet-Desprès n'a fait l'objet d'aucun entretien soit 420 € non dépensé.

Seules les dépenses d'amélioration des espaces verts ont dépassé le budget prévu de 667.88 €.

PREVISIONS 2014

Cette année, il n'y aura pas d'augmentation. La cotisation 2014 est maintenue à 220 €.

Pour augmenter notre réserve qui est de 5630.83 € début janvier 2014 sur le livret.

Espaces Verts

- Nous prévoyons une somme de 3740 € pour poursuivre l'amélioration de nos espaces verts ou faire face à un besoin urgent en cas de tempête.

En ce qui concerne le contrat d'entretien permanent des espaces verts, l'augmentation qui avait été prévue pour 2013, à savoir 1.01% n'a pas été appliqué.

Nous prévoyons d'appliquer une augmentation de 2.1% en 2014 soit un budget de 21120 € (1760 € par mois à partir d'Avril 2014).

Il est à noter que l'ensemble des frais d'entretien et de remise en état de nos espaces verts, compte tenu des améliorations prévues et de la provision indiquée ci-dessus, représentera 82 % du budget total.



Frais d'avocat et d'huissier

Nous gardons une somme de 3000 € qui pourrait s'avérer nécessaire si nous devons faire face à un imprévu ou à un manquement au règlement.

BILAN EXERCICE 2013			
Cotisations dues	3577.53	Report à nouveau	4220.44
Société Générale		Fournisseur Fuschia	5175.00
Compte courant	3697.87	Résultat gain	3510.79
Compte livret	5630.83		
Totaux	12906.23	Totaux	12906.23
COMPTE RESULTAT 2013			
Frais de bureau	352.79	Cotisations	29950.00
Entretien Espaces verts	20675.00	Produits financiers	104.86
Amélioration Espaces verts	3767.88		
Assurances	720.00	Résultat gain	-3510.79
Taxe foncière	849.00		
Frais d'avocat et d'huissiers	179.40		
Tonte 1 av des Porcelaines	30.00		
Totaux	26544.07	Totaux	26544.07
PREVISIONNEL 2014			
Frais de bureau	600.00	Cotisations	29920.00
Entretien Espaces verts	21120.00	Produits financiers	150.00
Amélioration Espaces verts	3740.00		
Assurances	750.00		
Taxe foncière	860.00		
Frais d'avocat et d'huissiers	3000.00		



Totaux	30070.00	Totaux	30070.00

RÉALISATION 2013 / PREVISION 2013

	Réalisations 2013	Prévisions 2013	Ecart
1. Charges			
Frais de bureau	352.79	800.00	447.21
Entretien espaces verts	20675.00	21000.00	325.00
Amélioration espaces verts	3737.88	3100.00	-637.88
Assurances	720.00	750.00	30.00
Taxe foncière	849.00	850.00	1.00
Avocat huissier	179.40	3200.00	3020.60
Terrain copropriétaire	30.00	420.00	390.00
Totaux	26544.07	30120.00	3575.93
2. Produits			
Cotisations	29950.00	29920.00	30.00
Produits financiers	104.86	200.00	-95.14
Totaux	30054.86	30120.00	-65.14
3. Résultats	3510.79	0	3510.79



COTISATION 2014

La cotisation 2014 est fixée à 220 €

Vous pouvez effectuer le règlement :

Soit en un seul versement de 220 € avant le 1er Mars 2014 au plus tard.

Soit en deux versements :

- Un premier versement de 110 € avant le 1er Mars 2014 au plus tard
- Un deuxième versement de 110 € avant le 1er Juin 2014 au plus tard.

Nous vous rappelons que la tenue de ces délais est le seul moyen de ne pas mettre notre trésorerie en difficulté.

La cotisation est à faire parvenir uniquement au trésorier de l'AFUL, 33 rue de Gien, ou à notre adresse postale :

AFUL « Les LYS »
BP 34
91541 MENNECY Cedex 1

Nous vous en remercions par avance.

Le comité vous présente ses meilleurs vœux pour l'année 2014 et sera heureux de vous retrouver lors de l'assemblée générale le Samedi 8 Février à 15h30, salle de bridge de l'école des Myrtilles.

